

**ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC**  
Code de la Construction et de l'Habitation  
R.123-1 à R.123-55

**COMMISSION D'ACCESSIBILITE  
DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTBARD**

Visite du jeudi 9 juin 2005

RAISON SOCIALE      GITE EQUESTRE

COMMUNE	JUILLENAY	ADRESSE	La bergerie
MOTIF DE LA VISITE	ouverture de l'extension		
EFFECTIF	Personnel 3	Public 37	Total : 40 personnes
CATEGORIE	4 <sup>ème</sup>	TYPE	R

**Textes applicables :**

Décret n° 94-86 du 26 janvier 1994  
Arrêté du 31 mai 1994  
Circulaire n° 95-55 du 7 juillet 1994

**AVIS DE LA COMMISSION D' ACCESSIBILITE**

La commission d'accessibilité de l'arrondissement de MONTBARD émet :

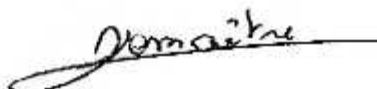
**un AVIS FAVORABLE**

- à l'ouverture de l'établissement assorti des prescriptions suivantes :

- Equiper la porte du WC d'une poignée accessible
- Réaliser un fléchage pour les personnes handicapée ( depuis la route).

A Montbard, le **13 JUN 2005**

Pour le Sous-Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale  
Présidente de la Commission d'accessibilité.



Dominique LEMAITRE